Case FRC 2484

COPIE d'une Lettre de Son Excellence le Miniſtre Plénipotentiaire aux Députés des Etats de Brabant.

Du 25 Janvier 1791.

MESSIEURS,

IL me revient que vous devez avoir ordonné ces jours derniers différens payemens en faveur de ſoi-diſant Officiers employés contre les troupes de Sa Majeſté pendant les troubles, & que pareils payemens doivent ſe répéter encore, nommément aujourd'hui; ſur quoi je trouve néceſſaire de vous faire connoître, que leſdits payemens & tous autres de cette nature ayant trait à des manœuvres contraires au bonheur & au repos de ces provinces, qui peuvent avoir été faits avant le 21 Novembre dernier, pourront être conſidérés avec indulgence d'après l'examen qui en ſera fait; mais que tous ceux qui ſont faits ou ſeront faits depuis cette époque ne ſeront jamais paſſés dans les comptes de votre adminiſtration; & que les perſonnes qui les ont ordonnés en ſeront comptables en leur pur & privé nom, votre adminiſtration devant rentrer à tous égards dans les règles & réglemens qui étoient en vigueur avant leſdits troubles.

Et, comme il importe que le public, intéreſſé à la manutention de ces regles & reglemens, ſoit averti de ce principe, je l'en fais inſtruire par les feuilles publiques, le tribunal ſupérieur de la province n'étant pas encore légalement organiſé.

J'ai l'honneur d'être très-ſincerement. &c.

747

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO